

# COMPTE RENDU

## SNEP FSU / BORDEAUX METROPOLE

### 24 février 2020

Pour Bordeaux-métropole, étaient présents, Mr Patrick Bobet, Président, un de ses adjoint ainsi que son responsable de secteur sur la question des équipements nautiques.

Pour le SNEP-FSU, Mme Lacuey Nathalie, secrétaire académique, M. Pierrat Christian et M. Caré Jérémy, co-responsables du dossier des équipements sportifs.

Nous sommes reçus ce Lundi 25 Février à 15h15 dans les bureaux de Mr Bobet, Président de Bordeaux- métropole.

La réunion commence par un exposé de la situation de M. Pierrat:

**C.Pierrat:**« Nous vous alertons depuis 2017 sur les fermetures des piscines prévues sur la ville de Talence. Tout d'abord celle de la piscine universitaire en avril 2017 et maintenant celle de la piscine de Talence Thouars (Complexe Henri Deschamps), prévue pour septembre 2020. La situation avait été soulevée début 2017 par le SNEP-FSU et arrive désormais à échéance. D'après nos calculs, c'est plus de 10 000 élèves (écoles du premier degré et du second degré -- --) par an qui seront impactés par la fermeture de la piscine de Talence. Il y a fort à parier que ces travaux dureront plus que les deux ans annoncés.»

«Notre syndicat, représentatif de 83% de notre corporation, les enseignants d'EPS de la ville de Talence, les enseignants du premier degré, le pôle France handisport de natation (basé au CREPS) et les autres associations d'utilisateurs manifestent leur grande inquiétude sur cette non pratique de la natation à venir dans le secteur de Talence.»

«Notre inquiétude se porte également sur le public des résidents du quartier de Thouars. Ces derniers bénéficiaient jusqu'à maintenant d'une alternative pour les habitants ne partant pas en vacances l'été et exposés à de fortes chaleurs. La piscine constitue pour eux un encrage social fort»

«Dès 2017, nous avons recherché des solutions alternatives pour pallier au problème des fermetures programmées. Nous avons mis en avant la mise en place d'un bassin mobile pour plusieurs raisons. D'autres villes comme Boulogne Billancourt (92) ou la ville de Dinard (35) ont fait également cette expérience qui s'est avérée constructive. L'INSEP, entité sportive de renommée a également utilisé cette alternative, M. Manaudou Florent a préparé sa participation aux J.O. de Londres dans un bassin mobile. Le bassin de l'INSEP ayant fermé 5 ans.»

«La mise en place de bassins mobiles provisoires tend à se généraliser, sur Paris pour ~~permettre~~ de pallier à l'absence de piscine sur certains arrondissements, mais également dans le cadre des J.O de paris 2014.»

«En 2017, Mr Cazabonne alors maire de Talence avait contacté la société MYRTAPOOLS, installateur de bassins mobiles ; le SNEP-FSU contactait de son côté la société SELB qui

proposait à l'époque des bassins mobiles d'occasion. Un bassin de 50 m, 8 couloirs de nage (ancien bassin de l'INSEP) et un bassin 25 m X 6 couloirs étaient disponibles.»

«Au côté fonctionnel permettant la continuité de la pratique de la natation, du savoir-nager ou du sauvetage aquatique c'est bien l'aspect financier qui nous pousse à agir encore dans ce sens. En effet, le devis que nous vous apportons fait état d'un montant de 647 000 € pour le bassin mobile de 50m X 8 couloirs avec système de filtration. Quand on compare ce chiffre aux 80 M d'€ qui vont être investis pour le futur bassin à Mérignac, nous sommes bien éloignés de ces chiffres colossaux. Une solution de location est également envisageable.»

**P.Bobet:** « Ce prix comprend-t-il le transport et la montage?

**C.Pierrat:** « Ce prix comprend le transport et le montage en un mois. Ces piscines -- peuvent s'installer n'importe où sur une dalle en béton. L'avantage de cette dalle est qu'elle peut resservir par la suite sous d'autres formes pour d'autres installations sportives (tennis ...). Nous sommes conscients de vos contraintes mais il y a fort à penser que les délais de travaux pour la piscine de Talence ne pourront être respectés, ce qui allongerait la durée de fermeture. L'échéance de 2022 est très optimiste, les travaux des différentes bassins ont montré un allongement moyen des délais de livraison.»

Ce bassin mobile est un investissement qui pourrait resservir sur d'autres sites de la métropole, dans le cadre de rénovations ou autres. En 2017, le directeur du CREPS de Talence était favorable à l'installation de ce type de bassin sur le site du CREPS car actuellement les étudiants STAPS, les nageurs handisport du pôle France et les formations de maître nageurs ont été délocalisés du bassin universitaire à Thouars et sur d'autres bassins plus éloignés. Une des conséquences de la fermeture du bassin de Thouars sera que la piscine de Villenave d'Ornon va exploser sous le poids des demandes, il est impensable d'en arriver à une telle situation de saturation.»

**P.Bobet:** « Des situations provisoires qui durent, nous y sommes confrontés, la métropole ne souhaite pas s'inscrire dans ce type d'installation de manière définitive car les usagers s'habitue à une installation, il est très difficile par la suite de changer les habitudes prises. Je vous cite l'exemple du tram ou des trajets de bus de substitution ont pris le relais du tram, les usagers étaient très mécontents de la disparition de ces lignes par la suite.

**C. Pierrat:** « Le bassin mobile ne change pas le lieu de pratique car nous avons ciblé le parking actuel de la piscine ou le campus universitaire.»

**P.Bobet:** «Le foncier existant est-il susceptible d'accueillir l'installation?»

**C.Pierrat:** « Sur le campus universitaire ce serait possible car il s'agit d'y accueillir en priorité les scolaires, le pôle, les clubs et les STAPS.»

**N.Lacuey :** «~~La politique~~ Notre ministre des sports met un accent important sur la pratique du savoir nager et souhaite en faire une ~~comme~~ grande cause nationale. Devant l'augmentation des noyades ~~Le plan noyade revient chaque été ou l'on constate des accidents sur les plans d'eau et la côte~~ il est impératif de prendre cet argument en considération. L'apprentissage régulier de compétences aquatiques est un impératif.

**C.Pierrat:** «Si nous limitons l'accès aux écoles, clubs, étudiants, cela permet de réduire le foncier notamment pour le parking car il y a des priorités. Actuellement les conditions de nage du pôle handisports ne correspondent pas au standing d'un pôle national.

**M. Le conseiller:** «Ce projet présente plusieurs problèmes de notre côté. La métropole n'a pas la compétence sportive. Nous devons recourir à la demande de mise en concurrence pour ce type de projet. Cette démarche nécessite du temps de réponse, s'y nous y ajoutons le temps de construction des annexes, nous arrivons à des délais de 1 an, sachant que la durée des travaux est d'1 an et demi. La compétence sportive appartient aux villes. La métropole n'est pas décisionnaire, elle accompagne la commune dans ses démarches». L'étude de ce bassin mobile a été fait par nos services, le phasage (*fermeture en alternance du bassin intérieur et extérieur*) des travaux de la piscine de Talence apparaît comme la meilleure des solutions. Il allonge la durée des travaux de 6 mois et il coûterait entre 1 et 2 Millions d'€» .

**C.Pierrat:** Au vue du tarif, le bassin mobile est moins cher, nous avons ensuite un produit en main qui peut être réinstallé dans un autre secteur. Nous vous remettons d'ailleurs la réponse du Ministère des Sports suite à notre interpellation qui précise que le bassin mobile peut être une alternative susceptible d'être financé par l'Agence du Sport. Nous gagnons également sur les délais. Le maire de Talence, M. Sallaberry était pourtant favorable à la mise en place de ce bassin mobile lors de notre entrevue le 10 Octobre 2019. Son conseil municipal ne semble pas au courant de ces choix de phasage.

Concernant la piscine universitaire, Il y a fort à penser que la cathédrale de Paris sera achevée avant l'ouverture de la P.U.. Comme quoi quand les politiques veulent, les choses s'accélèrent.

**P.Bobet:** « Le problème est que nous ne sommes pas en compétence, nous ne pouvons interférer sur la position de la ville de Talence, la compétence sportive leur appartient.»

**C.Pierrat:** « Sur le parking de la piscine Henri Deschamps, tous les systèmes d'évacuation des eaux, filtrage sont proches des existants, les travaux de raccordement ne semblent pas difficiles. Seule la question du marché le week-end peut être un problème, il faudrait dans ce cas trouver un lieu de repli».

**P.Bobet:** «Je vous le répète, il faut que la municipalité de Talence soit l'initiateur du projet, nous ne pouvons être qu'un soutien sur ce type de décision».

**C.Pierrat:** « Entre un phasage qui coûtera entre un et deux millions de plus, des délais supplémentaires de livraison et un accès limité, la solution du bassin mobile offre plus d'avantages.

Que va-t-il se passer sur le quartier de Thouars lorsque les températures de l'été vont être très chaudes ? Nous savons que ce quartier fait souvent l'objet d'incivilité ».

**P. Bobet:** « Nous avons mis 20 millions d'Euros sur la table pour le plan piscines.»

**rappel :** le plan piscine du 17 Mars 2017, la Métropole prévoit une aide pour combler les manques (mis en avant par l'action « nager sur le miroir d'eau » du SNEP) , sous la présidence de M. Juppé : «le déficit de piscines à Bordeaux et sur la Métropole. Les détails techniques

*précisent même qu'il existe aujourd'hui 0,013m<sup>2</sup> de bassin par habitant, il faudrait faire grimper ce chiffre dans une fourchette de 0,018m<sup>2</sup> à 0,023m<sup>2</sup> pour un accès satisfaisant aux équipements aquatiques. Il s'agit de 9 piscines à construire à Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort, Bruges, Bordeaux, Cenon, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et Mérignac (Stade nautique, équipement métropolitain). Et 5 piscines à rénover à Ambès, Bordeaux (Galin), Floirac, Talence et Bassens. L'objectif selon Alain Juppé est en partie de disposer de suffisamment de bassins pour permettre l'apprentissage de la natation dans toutes les écoles.*

*Il est prévu que la Métropole ne finance pas plus de 25% de l'investissement prévu, avec un plafond de 2,5 millions par piscine et par commune ».*

**C.Pierrat:** « Quand les choses avancent, notre syndicat est le premier à le saluer. Nous avons récemment remis un carton vert au Conseil Départementale pour son plan de développement des installations sportives. Notre préoccupation concerne les élèves, le nombre d'élèves sur Talence qui ne bénéficiera pas de l'enseignement de la natation est très important, cette société SELB s'adapte très rapidement aux besoins, je ne suis pas son VRP mais cette société en la personne de Mr Le Borzec s'est déplacé lors de l'entrevue du 23 Septembre dernier avec Mr Isern, chef de cabinet de Mme Versepuis ( maire du Taillan-Médoc et vice-présidente de B.M). --

« Cette société est intervenue récemment pour pallier au problème sur la ville de Dinard, en installant un bassin mobile qui a répondu aux attentes ».

« Nous souhaitons également vous alerter sur les clauses de DSP (Délégation de Service Public) qui limitent progressivement les accès aux clubs et font augmenter les tarifs d'entrées sur les bassins faisant peser sur les usagers ces coûts supplémentaires ».

**P. Bobet:** « Vous savez la cour des comptes a épinglé les maires sur le sujet des piscines. Elles représentent des gouffres financiers pour les communes, il nous a été demandé de faire répercuter ce constat sur le coût des entrées ».

**C. Pierrat:** « Le déficit financier est bien plus important dans les grands stades mais ce constat est moins pointé du doigt. Le grand stade présente un déficit bien supérieur à l'ensemble des piscines, c'était la volonté politique de M. Juppé de construire le grand stade».

**P.Bobet:** « Les piscines, les crèches, les médiathèques sont des gouffres financiers pour les communes»

**C.Pierrat:** « Il y a fort à parier qu'une personne âgée qui continue d'aller à la piscine coûte moins cher à la sécurité sociale. On souhaitait également vous remercier d'avoir mis à disposition la piscine du Bouscat pour les épreuves de l'option facultative du Baccalauréat. Merci de nous avoir reçu.»